

N° 2013-477

**Objet :** ouverture d'une session de sélections professionnelles d'intégration au grade d'Educateur des activités physiques et sportives, Ville de Lyon

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application de l'article 16 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives,

Vu la délibération de la ville de Lyon en date du 8 avril 2013 adoptant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire présenté.

Vu la convention entre le cdg69 et la ville de Lyon en date du 7 août 2013, prévoyant l'organisation d'une sélection professionnelle par le cdg69.

## Arrête :

**Article 1 :** des sélections professionnelle d'accès au grade **d'éducateur des activités physiques et sportives** sont ouvertes au titre de la session 2013, pour 4 emplois correspondant aux besoins et aux objectifs de la gestion de la ville de Lyon, tel que figurant sur son programme d'accès à l'emploi titulaire.

Les emplois ouverts sont définis comme suit : **maitres-nageurs, sauveteurs.**

**Article 2 :** les dossiers de candidature remis par l'employeur aux agents éligibles doivent être déposés par les agents auprès de celui-ci après leur constitution à la date qui leur a été fixée. Toute information complémentaire sur le retrait des dossiers peut être obtenue auprès de la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Lyon, Direction des emplois et des compétences.

Il appartient à la Ville de Lyon de faire retour des dossiers de candidature constitués au cdg69 le 18 septembre 2013 au plus tard.

Le dossier comprend deux volets :

- Le premier, renseigné par le candidat, est relatif à ses motivations à intégrer le grade du cadre d'emplois auquel la sélection donne accès et comporte une déclaration sur l'honneur de l'exactitude des renseignements qu'il fournit.
- Le second est renseigné par l'autorité territoriale et comporte un état de services, un exposé des missions et activités du candidat.

- L'autorité territoriale doit notamment certifier que l'agent remplit les conditions d'éligibilité au dispositif et exerce bien des missions équivalentes à celles dévolues à l'emploi postulé.
- Les pièces, que l'agent et son employeur doivent joindre, sont énumérées sur le dossier.

**Article 3 :** La commission d'évaluation est composée comme suit :

- Eliane COUTURIER, chargée de mission expertise concours, désignée par la Présidente du cdg69 et président la commission,,
- Hugues JEANTET, directeur d'un service des sports, personne qualifiée désignée par la Présidente du cdg69,
- Sylviane GACHET, Directrice emplois et compétences à la Direction Générale des Ressources Humaines de la ville de Lyon, fonctionnaire de la collectivité.

**Article 4 :** La commission d'évaluation professionnelle procédera à l'audition des candidats dont le dossier aura été déclaré recevable, en vue d'apprécier leur aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives auquel la sélection professionnelle donne accès.

L'audition d'une durée de 20 minutes consiste en un entretien à partir du dossier remis par le candidat au moment de son inscription et ayant pour point de départ un exposé de 5 minutes de l'intéressé sur les acquis de son expérience professionnelle.

Le dossier mentionné précédemment comporte une lettre de candidature et un curriculum vitae. Tout élément complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat, tels que ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux ou d'œuvres, peut être joint au dossier.

L'audition aura lieu le jeudi 10 octobre 2013. Elle se déroulera au Centre de gestion du Rhône, 9 allée Alban Vistel – 69110 Sainte Foy-lès-Lyon.

**Article 5 :** A l'issue des auditions des candidats au recrutement du grade du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, la commission dressera, par ordre alphabétique, la liste des candidats aptes à être intégrés en tenant compte des objectifs du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La Ville de Lyon procédera à l'affichage de cette liste transmise par le cdg69, dans ses locaux et publiera également cette liste sur son site internet.

**Article 6:** Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Ville de Lyon, ainsi que sur son site internet.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Rhône.

La Présidente informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 4 septembre 2013

La Présidente,



Catherine DI FOLCO

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au Représentant de l'État le **06 SEP. 2013**

et affiché au Centre de gestion le **06 SEP. 2013**

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le **06 SEP. 2013**

La Présidente,



Catherine DI FOLCO

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Ouverture d'une session de sélections professionnelles d'intégration au grade d'éducateur des activités physiques et sportives, Ville de Lyon.

**Date de transmission de l'acte :** 06/09/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/09/2013

**Numéro de l'acte :** 2013-477 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 069-286912019-20130904-2013-477-AR

**Date de décision :** 04/09/2013

**Acte transmis par :** Isabelle VARELA

**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. Autres actes